SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Monsieur le conseiller Kevin Patenaude;

Absence motivée : Monsieur le conseiller Patrick Barry;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

À 19 h 42, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

2023-07-0615

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 et la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023.

- 4. <u>RÈGLEMENTS</u>
 - 4.1 Règlement d'emprunt 2023-292 Espace multifonction : avis de résultat de la tenue du registre
 - 4.2 Règlement 2023-188-09 Permis et certificats : adoption
- 5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL
 - 5.1 Demandes des personnes présentes dans la salle
- 6. VOIRIE
 - Entretien d'hiver des rues et des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : appel d'offres
 - 6.2 Élargissement des avenues Curé-Dupuis, Armand-Guillet et de la rue Bessette : résultat des soumissions
 - 6.3 Remplacement d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay : réception définitive des travaux
 - 6.4 Nettoyage des fossés sur le 4e Rang, le 6e Rang, la rue des Pins et la montée du Grand-Bois : réception définitive des travaux
 - 6.5 Piste cyclable stationnement halte rang de Versailles
- 7. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
 - 7.1 Régie intermunicipale d'incendie loyer caserne et bureau : tarifs 2024
- 8. <u>LOISIRS</u>
 - 8.1 Carrefour culturel de la MRC : projet de fresque
 - 8.2 International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu : demande
 - 8.3 Conférence Voyager en famille : offre de service
 - 8.4 Terrain de baseball : ajustement des coûts
 - 8.5 Argile pour terrain de baseball : soumission

- 8.6 Espace multifonction : résultat des soumissions
- 9. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u>
 - 9.1 Comptes du mois
 - 9.2 États de la situation financière 2023 : dépôt
- 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 10.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : suivi transmission des dossiers
 - 10.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière 2022 : dépôt
 - 10.3 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle
 - 10.4 Programme de subvention pour activités sportives et culturelles : projet
 - 10.5 Assurance municipale: proposition assurance cyberrisque
 - 10.6 CAUCA division CITAM : autorisation d'implantation du 3-1-1
 - 10.7 Statue du frère André Métal en jupe : 2e paiement
- 11. <u>COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS</u>
- 12. <u>SÉCURITÉ</u>
- 13. <u>CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI</u>
- 14. VARIA
- 15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
 - Avec le point Varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2023-07-0616

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux et qu'ils renoncent leur lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. <u>RÈGLEMENTS</u>

4.1 Règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction : avis de résultat de la tenue du registre

2023-07-0617

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023, les membres du Conseil ont adopté le règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt exige la tenue d'un registre et que celui-ci s'est tenu le 20 juin 2023 entre 9 h et 19 h;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-293 est de 2563;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 267;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures reçues est de 444;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **Que** le règlement 2023-293 est réputé avoir été désapprouvé par les personnes habiles à voter;
- **Qu**'un scrutin référendaire doit être tenu;
- **Que** les membres du Conseil préfèrent abandonner le règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction et déposer une demande de subvention au gouvernement provincial afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA*) pour la réalisation du projet en 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Règlement 2023-188-09 Permis et certificats : adoption

2023-07-0618

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent adopter la modification des frais de demande de permis de démolition relatif au règlement Permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de fixer à 250 \$ le prix d'une demande de permis de démolition ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

• **Que** le règlement numéro 2023-188-09 Permis et certificats soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2023-188-09 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes des personnes présentes dans la salle

Un citoyen demande à ce que des panneaux d'arrêt soient installés sur le rang Kempt afin de limiter la vitesse de 50 km/h. Madame la mairesse Suzanne Boulais propose de demander une présence plus accrue de la Sûreté du Québec et d'étudier la possibilité d'installer un panneau d'arrêt afin de ralentir la circulation dans ce secteur.

∞

Un citoyen mentionne que les cyclistes n'utilisent pas adéquatement la piste cyclable sur la rue Gilmore. De plus, certains citoyens circulent dans les rues de la Municipalité en véhicules tout-terrain ou en moto hors route, ce qui est interdit.

≪

Une citoyenne demande pourquoi sa demande de dérogation mineure n'est pas à l'ordre du jour. Madame la mairesse Suzanne Boulais lui indique que son dossier n'a pas été étudié par le Comité consultatif d'urbanisme, car des documents relatifs à sa demande sont manquants. La citoyenne dit avoir été mal informée des procédures à suivre et demande à pouvoir installer son enseigne pour promouvoir son commerce.

20 h 15 Madame la mairesse Suzanne Boulais propose aux membres du Conseil de se retirer à huis clos afin de discuter du dossier de la citoyenne.

20 h 35 Les membres du Conseil réintègrent la table des discussions.

Le point suivant est ajouté en cours de séance.

5.2 Droit d'affichage temporaire

2023-07-0619

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont mis aux faits de la demande de madame Nancy Curé afin que celle-ci puisse poser son enseigne devant son commerce;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Curé doit passer par le Comité consultatif d'urbanisme, mais que celle-ci n'a pas encore été étudiée;

CONSIDÉRANT QUE madame Curé doit se conformer au règlement de zonage de la Municipalité afin d'avoir un nombre de cases de stationnement conforme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu;

• D'autoriser la demanderesse à poser temporairement, pour une période de 3 mois, son enseigne afin que le Comité consultatif d'urbanisme étudie le dossier et rende ses recommandations aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 6. <u>VOIRIE</u>
- Entretien d'hiver des rues et des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : appel d'offres

2023-07-0620

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin d'entretenir les rues et chemins de la Municipalité pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2023-11 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux d'entretien d'hiver des rues et chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;
- **D'ajouter**, à l'article 7.2.2.1, une mention afin que les soumissionnaires puissent utiliser des abrasifs moins polluants que le sel sur les routes de la Municipalité;
- **De proposer** aux maires de la MRC d'envisager une solution plus écologique pour l'épandage d'abrasif, dans les années futures;
- De nommer monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels dans le cadre de ladite appel d'offres;
- De prévoir les sommes nécessaires au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Élargissement des avenues Curé-Dupuis et Armand-Guillet et de la rue Bessette : ouverture des soumissions

2023-07-0621

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire des travaux de voirie divers sur les avenues Curé-Dupuis et Armand-Guillet, ainsi que sur la rue Bessette:

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont demandé des soumissions pour un service d'ingénierie afin de préparer les plans et devis pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'un seul des deux soumissionnaires à répondu à notre appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Génipur conseil;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

• **De relancer** l'appel d'offres à l'automne 2023 afin d'obtenir d'autres soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 Remplacement d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay : réception définitive des travaux

2023-07-0622

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, les membres du Conseil ont octroyé le contrat de remplacement d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay à l'entreprise Excavation Boucher (réf : résolution 2023-069-0593);

CONSIDÉRANT le rapport produit par monsieur Alain Charbonneau, surveillant de chantier, daté du 27 juin 2023, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux de remplacement d'un ponceau sur la rue Laurent-Tremblay réalisé par Excavation Boucher;
- **D'autoriser** un chèque au montant de 10 738,66 \$, toutes taxes incluses, selon la facture numéro 953, datée du 24 juin 2023;
- De prendre les sommes nécessaires à même les excédents non-affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Nettoyage des fossés sur le 4e Rang, le 6e Rang, la rue des Pins et la montée du Grand-Bois : réception définitive des travaux

2023-07-0623

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, les membres du Conseil ont octroyé le contrat de nettoyage des fossés à l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc. (réf. résolution 2023-03-0497);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux de nettoyage de fossés 2023 réalisés par l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc.;
- **D'autoriser** un chèque au montant de 36 147,92 \$, toutes taxes incluses, selon la facture numéro 6951, datée du 26 juin 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 Piste cyclable – stationnement halte sur le rang de Versailles

2023-07-0624

CONSIDÉRANT QUE la halte routière située sur le rang de Versailles a été bloquée par le ministère des Transports et qu'elle n'est plus accessible aux utilisateurs de la piste cyclable car elle a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement actuel oblige les automobilistes à se stationner sur l'accotement du rang de Versailles et que ce n'est pas sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère des Transports pour régulariser le stationnement sont irréalisables dû au manque d'espace et à la présence de poteaux électriques;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

- **De faire** la demande au ministère des Transports afin de régulariser la situation et de trouver une alternative pour que le stationnement reste ouvert, mais que son accès soit sécuritaire pour tous;
- **De faire** parvenir la présente résolution au Comité Pro-Piste, à la MRC du Haut-Richelieu et à madame la députée d'Iberville Audrey Bogemans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 Régie intermunicipale d'incendie – loyer caserne et bureau : tarifs 2024

2023-07-0625

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire loue, à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, la caserne d'incendie ainsi qu'un espace de bureau faisant office de siège social pour la directrice générale et greffière-trésorière, madame Irène King, dans le Complexe municipal situé au 1, boulevard de Frère-André;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec du mois de mai 2023 est de 4 %, la Municipalité imposera une augmentation de 4 % à la Régie d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De fixer** le loyer de la Régie intermunicipale d'incendie dans le Complexe municipal, pour l'année 2024 comme suit :
 - 37,33 \$ le mètre carré pour la location de la caserne d'incendie;
 - 330,81 \$ par mois pour la location de l'espace de bureau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. LOISIRS

8.1 Carrefour culturel de la MRC : projet de fresque

2023-07-0626

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie du regroupement des municipalités voulant participer au projet de fresque extérieure, en collaboration avec le carrefour culturel de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'artiste Stéphanie Fiola pour l'élaboration de ladite fresque;

CONSIDÉRANT QUE le projet est offert gratuitement dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la participation au projet et de suggérer la dalle de ciment qui est derrière le Centre communautaire comme surface de travail;
- **De fixer** la date du vendredi 22 septembre 2023 à 14 h comme suggestion, selon les disponibilités de l'artiste;
- **De demander** une soumission à madame Fiola afin de faire une fresque à la halte de la piste cyclable du rang Kempt en 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu : demande

2023-07-0627

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une demande des organisateurs de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de pouvoir utiliser un terrain municipal pour organiser une envolée de montgolfière sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la demande, le terrain doit avoir au moins 100 pieds X 100 pieds et être libre les 14 et 15 août 2023 entre 18 h et 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• **De proposer** le grand terrain de soccer au terrain des loisirs ou du terrain vacant dans le domaine de Bourpeuil pour une envolée de montgolfière les 14 et 15 août 2023 entre 18 h et 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Conférence Voyager en famille : offre de service

2023-07-0628

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de l'offre de service de madame Roselyne Ostiguy-Duplain afin d'offrir un atelier-conférence sur la planification d'un voyage en famille;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la présentation, le 15 juillet de 10 h à 12 h au Centre communautaire, d'un atelier-conférence sur la planification d'un voyage en famille donné par madame Roselyne Ostiguy-Duplain pour un montant de 150 \$, taxes en sus, selon la soumission. Ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De réserver** la petite salle du Centre communautaire le 15 juillet 2023 entre 10 h et 12 h;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Terrain de baseball : ajustement des coûts

2023-07-0629

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, les membres du Conseil ont octroyé le contrat du changement des luminaires du terrain de baseball à l'entreprise les Électriciens Phénix (réf. résolution 2023-04-0536);

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat, le prix des lumières DEL, des panneaux électriques et d'autres items a augmenté;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux supplémentaires se sont ajoutés en cours de route;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser le paiement du montant de la soumission initiale et de demander une facture détaillée des ajouts qui ont été faits par l'entrepreneur et les explications de ces ajouts;
- **De reporter** le point à la prochaine séance afin d'obtenir plus d'informations sur les dépassements de coûts;
- De prendre les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Argile pour terrain de baseball : soumission

2023-07-0630

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball nécessite un renfort au niveau de la bute du lanceur et du marbre avec de l'argile;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Agrébec pour la fourniture de ladite argile;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

• **De ne pas** donner suite à la demande d'achat d'argile pour le terrain de baseball et de prévoir la dépense au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.6 Espace multifonction : résultat des soumissions

2023-07-0631

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 12 avril 2023, les membres du Conseil municipal ont autorisé le lancement de l'appel d'offres MSG-2023-07 Espace multifonction afin de recevoir des soumissions pour la construction d'un espace multifonction sur le terrain des loisirs (réf. résolution 2023-04-0550);

CONSIDÉRANT QUE 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2023-293 Espace multifonction a été soumis à la signature d'un registre et que le nombre de signatures requises est largement dépassé afin de bloquer le règlement;

CONSIDÉRANT QU'une subvention sera disponible dès l'automne 2023 et que la Municipalité pourrait être éligible au programme;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de réduire le coût direct aux citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De ne pas** donner suite au projet de construction d'un espace multifonction pour l'année 2023;
- **De tenter** la possibilité de recevoir une aide financière considérable;
- **De reporter** le projet en 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u>

9.1 Comptes du mois

2023-07-0632

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 3 juillet 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 3 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'approuver** en partie la liste des déboursés au montant de 192 336,22 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 292 753,71 \$ lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De demander** des informations supplémentaires à l'entreprise ViGlob concernant le frais récurant d'entretien du site Internet de 160 \$ par mois et de la facture de 396,66 \$ pour modification du site et de retenir le chèque afin de prendre le temps d'éclaircir la situation;
- **De retenir** le chèque destiné à l'entreprise les Électriciens Phénix pour la facturation de frais supplémentaires du contrat de changement de lumières au DEL du terrain de baseball en attendant des explications supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9,2 État de la situation financière : dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, pour les membres du Conseil municipal, le rapport budgétaire de la Municipalité au 30 juin 2023.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales : suivi transmission des dossiers

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Manon Donais, informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, 3 dossiers ont été transmis à la MRC du Haut-Richelieu.

10.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière 2022 : dépôt

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse, Suzanne Boulais, fait lecture de son rapport énonçant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera déposé sur le site Internet de la Municipalité et sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Mesdames les conseillères Julie Robert et Karine St-Germain demandent à ce que les détails des emprunts faits pour les rues Alexander-Ross, Marcel-Arbour et le réseau d'égout soient expliqués dans le rapport afin de bien informer la population.

10.3 Dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, pour les membres du Conseil municipal, le rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement numéro 2019-272 sur la gestion contractuelle de la Municipalité en date du 3 juillet 2023. Ledit rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

10.4 Programme de subvention pour activité sportive

Le point est reporté à une séance de travail ultérieure afin de permettre aux membres du Conseil de discuter des modalités du programme.

10.5 Assurance municipale: proposition assurance cyberrisque

2023-07-0633

CONSIDÉRANT l'offre de protection supplémentaire de la Mutuelle des Municipalités du Québec afin de couvrir les cyberrisques auxquels sont soumis les appareils électroniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec afin que la Municipalité soit couverte en cas de cyberattaque pour un montant de 750 \$ par année, taxes en sus, selon la soumission datée du 6 juin 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.6 CAUCA - division CITAM : autorisation d'implantation du 3-1-1

2023-07-0634

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite implanter le service de communication 3-1-1 et que pour ce faire, elle doit obtenir l'autorisation des municipalités environnantes qui utilisent les mêmes tours de communication qu'elle;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'implique aucun frais pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la Municipalité de Napierville à implanter le service de communication 3-1-1 et à cette fin, d'utiliser les tours de communication communes à nos deux municipalités;
- **D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Manon Donais, à signer le document d'autorisation, pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert se retire de la table des discussions se déclarant en conflit d'intérêt

10.7 Statue du frère André - Métal en jupe : 2e paiement

${\bf 2023 \text{-} 07 \text{-} 0635}$

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, les membres du Conseil municipal ont octroyé le contrat d'une création artistique du frère André à madame Pascale Hébert pour un montant de 50 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE lors de la même séance, les membres du Conseil ont autorisé le premier versement de la somme totale à madame Hébert, soit 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de matériaux et la production du concept, de la maquette et du plan d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE madame Hébert a finalisé le projet au cours du mois de juin 2023 et qu'elle souhaite obtenir le 2° versement dû;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le 2^e paiement d'un montant de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, à madame Pascale Hébert pour la finalisation de l'œuvre destinée au frère André;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget « Loisirs et culture ».

Adoptée à la majorité des conseillers

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la table des discussions pour la suite des délibérations.

11. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame la conseillère Lisa Collard remercie et félicite la coordonnatrice des loisirs pour le succès de la Fête nationale 2023.

જી

Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que lors de la Fête nationale, plusieurs citoyens l'ont approché pour témoigner de leur satisfaction envers le Conseil municipal et l'administration municipale. Elle mentionne aussi que les députées Audrey Bogemans et Christine Normandin ont félicité la Municipalité pour la belle organisation de la Fête nationale.

≪

Le point suivant est ajouté en cours de séance.

11.1 Fête nationale 2023 : remerciements et félicitations

2023-07-0636

CONSIDÉRANT QUE l'évènement de la Fête nationale 2023 fut un grand succès encore cette année;

CONSIDÉRANT l'organisation de madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, et l'implication de tous les bénévoles présents;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu;

• **De remercier** et de féliciter madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, et tous les bénévoles présents, au nom de tous les membres du Conseil pour l'excellent travail effectué lors de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

જો

Madame la conseillère Julie Robert propose de promouvoir, auprès des citoyennes et citoyens, l'abonnement électronique au bulletin municipal et propose une réunion du Comité des communications afin de finaliser le lancement du site Internet. Les membres du Conseil discutent ensuite des alternatives possibles pour limiter le gaspillage des versions papier du bulletin municipal.

ર્જ

Madame la conseillère Julie Robert demande aussi à revoir la gestion des communications de la Municipalité, car elle trouve que le système actuel n'est pas fluide. Elle demande à ce que le système de communication soit repensé pour le rendre plus efficace.

≪

Madame la conseillère Julie Robert demande un suivi par rapport à l'enregistrement audio et vidéo des séances du Conseil. Madame la directrice-générale et greffière-trésorière Manon Donais lui mentionne que l'ordinateur supportant le système est désuet et donc pas assez performant pour permettre une bonne utilisation du système.

Le point suivant est ajouté en cours de séance.

11.2 Système audio et vidéo : achat d'un ordinateur

2023-07-0637

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait installer un système audio-vidéo pour permettre l'enregistrement des séances du Conseil, mais qu'il est inutilisable dû à la désuétude de l'ordinateur de contrôle;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De demander** des soumissions pour la fourniture d'une tour d'ordinateur et d'un écran capable de gérer le système de contrôle audio-vidéo pour l'enregistrement des séances du Conseil;
- **D'allouer** un budget de 2 000 \$, taxes en sus, pour l'achat dudit ordinateur;
- **De se renseigner** pour obtenir un service de technicien pour faire la gestion du système audio-vidéo lorsque celui-ci sera fonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. <u>SÉCURITÉ</u>

Madame la conseillère Lisa Collard demande quand aura lieu la démolition complète des ruines du dépanneur situé sur le rang de la Montagne. Madame la directrice-générale et greffière-trésorière lui mentionne que la démolition a été retardée due à la mauvaise température, mais que le tout devrait se faire prochainement.

≪ે

Madame la conseillère Claudia Drogue demande un suivi concernant la pose des bacs à fleurs proposés sur le boulevard du Frère-André pour ralentir la circulation dans le secteur. Monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose des bacs à fleurs du même style que ceux qui ont été achetés pour le parc Vista Bella. Du même coup, les membres du Conseil discutent de la possibilité de faire une intersection surélevée au coin de la rue Bessette et de l'avenue Armand-Guillet.

≪

Madame la mairesse Suzanne Boulais demande que le responsable de voirie se renseigne à l'entreprise Construction SRB afin d'ajouter des rainures sur la chaussée dans les zones de 50 km/h afin de faire ralentir les automobilistes. Madame la conseillère Julie Robert propose aussi que la traverse de la piste cyclable à la hauteur du rang Kempt soit peinturée afin d'assurer la sécurité des cyclistes.

≪

Madame la conseillère Julie Robert demande quand l'électricité sera mise en place au parc Vista Bella. Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que cela dépend des disponibilités de l'entrepreneur en électricité.

13. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Il n'y a aucun point à traiter pour cette section.

14. <u>VARIA</u>

Madame la conseillère Julie Robert demande où vont les pourboires faits au bar lors de la Fête nationale. Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que les pourboires sont remis dans les fonds de loisirs de la Municipalité.

€

Madame la conseillère Julie Robert remercie la fondation Claude-Raymond et le Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire pour leur don à la Ligue de soccer amical de Mont-Saint-Grégoire. Cela permettra l'achat d'équipement pour l'équipe des plus jeunes joueurs inscrits.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Il n'y a aucune question de la part des citoyens présents dans la salle.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-0638

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 23 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse	Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière
	A SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS
_	mairesse, atteste que la signature du présent ature par moi de toutes les résolutions qu'il d) du <i>Code municipal du Québec</i> .